

FCP de droit français

**RICHELIEU PRAGMA
EUROPE**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

**Société de gestion : RICHELIEU GESTION
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du commissaire aux comptes	13
6. Comptes de l'exercice	18
7. Annexe (s)	38



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Part R ISIN : FR0007045737

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice EURO STOXX® Net Return par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, sélectionnées de façon opportuniste et en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion, appliquant une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés, y inclus OPC monétaires). En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence.

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation.

L'OPCVM pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ».

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener l'OPCVM à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intervenus au cours de l'exercice 2021 :

11/02/2021 :

- Intégration des restrictions relatives aux US Persons concernant le droit US+FATCA+CRS/DAC au paragraphe « Profil de l'investisseur type » et dans le règlement du FCP,
- Ajout d'un paragraphe de risque de durabilité.

Changements intervenus au cours de l'exercice 2022 :

01/01/2022 :

- Modification du benchmark devenant : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index,
- Politique d'investissement : précisions apportées sur l'analyse extra-financière suite à l'intégration de critères ESG dans la stratégie de gestion.

3. RAPPORT DE GESTION

Point Marché :

A la suite de l'annonce de la découverte des vaccins en novembre 2020, l'année 2021 était attendue comme celle du rebond des bénéficiés par action des entreprises de l'Euro Stoxx[®], l'indice des 300 plus grandes valeurs de la zone Euro. En effet, malgré quelques à-coups dont l'apparition d'un nouveau variant du Covid en fin d'année qui est venu rappeler la persistance du risque sanitaire, et des tensions inflationnistes (matières premières, chaîne d'approvisionnement sous tension avec une demande forte grâce aux excès d'épargne des agents économiques et une offre contrainte), les vaccins couplés aux politiques budgétaire et monétaire accommodantes ont aidé les économies européennes à renouer rapidement avec leurs niveaux pré-pandémie en cours d'année.

Dans cette configuration de reprise économique forte, les marchés boursiers actions ont connu une performance robuste, +22,7 % pour l'Euro Stoxx[®]. Les banques (capacités bénéficiaires solides et pentification de la courbe de taux) et les technologies (le premier poids de l'indice, ASML, a été le premier contributeur à la performance de l'Euro Stoxx[®] avec une hausse de 78 % sur l'année) sont les deux secteurs ayant connu les plus fortes progressions en 2021 alors que les services aux collectivités (impact de la hausse des taux) et les voyages & loisirs (restrictions sanitaires) sont les perdants 2021.

En agrégé, la performance boursière a été soutenue par une révision haussière des bénéficiés d'environ 30 % au cours de l'année. Autrement dit, le consensus attendait +17 % de croissance des profits en 2021 il y a 1 an, et a progressivement ajusté sa projection à un taux supérieur à +50 %. Parallèlement, le multiple de valorisation du marché s'est déprécié à c. 15x les bénéficiés nets. Signe de l'adaptation des entreprises aux diverses incertitudes, les bénéficiés agrégés estimés en 2021 de l'indice sont environ 10 % supérieurs à ceux réalisés en 2019. En modifiant un peu la focale, les profits des entreprises et l'indice boursier ont connu une progression homothétique entre fin 2017 et fin 2021, à +35 %, nous rappelant que le moteur du rendement des actions reste ancré sur les fondamentaux microéconomiques.

Point Gestion :

Richelieu Pragma Europe est un fonds de *stock picking*, investi dans les actions des sociétés de l'Union européenne, privilégiant les capitalisations boursières grandes et moyennes soit supérieures à €3Mds. Le fonds n'a ni contrainte indicelle ni contrainte de style.

L'équipe de gestion a décidé à la mi-2020 d'intégrer au sein de son processus d'investissement un filtre lié à l'application de critères extra-financiers dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance) en suivant une approche « *best in class* ». En fonction de leur notation ESG, seuls 80 % des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20 % d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne. La part du fonds devant respecter les critères ESG est fixée à 90 % minimum de son actif net hors liquidités. La stratégie extra-financière a été retravaillée avec un cabinet de conseil externe afin de ré-internaliser une partie du processus de notation. Dorénavant, l'équipe de gestion a défini un certain nombre de critères extra-financiers par émetteur en lien avec la philosophie du fonds, et une pondération selon chaque pilier ESG. Il en ressort une notation propriétaire pour l'ensemble des valeurs européennes couvertes par le prestataire extra-financier.

En 2021, la valeur nette des parts du fonds affiche une performance en retrait par rapport à son indice de référence l'Euro Stoxx[®] (voir tableau ci-dessous).

Tableau récapitulatif de la performance des parts du fonds Richelieu Pragma Europe au 31/12/2021

Code isin	Libellé	Encours en devise de la part (euros)	Nombre de parts	VL de la part (euros)	Performance depuis le 31/12/2020
FR0007045737	Richelieu Pragma Europe / Part R	82 468 359,39	310 776,619	265,36	11,04%
FR0010906321	Richelieu Pragma Europe / Part I	94 424,21	0,040	2 360 605,25	12,34%
FR0013286424	Richelieu Pragma Europe / Part F	22 511 661,56	81 907,077	274,84	12,01%
	Indicateur de référence				22,67%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Contributions :

Au cours de l'année 2021, les principaux contributeurs positifs ont été : Porsche AG (+190 points de base, à la suite de la présentation de la stratégie d'électrification du groupe VW), Saint-Gobain (+167bps, bénéfices records en 2021), EssilorLuxottica (+151bps, clarification de la gouvernance et révision en hausse des attentes de profits), Stellantis (+133bps, marge opérationnelle à deux chiffres en Amérique du nord) et Compagnie Financière Richemont (+97bps, bonne performance des deux marques principales Cartier et Van Cleef & Arpels).

A contrario, les principaux détracteurs ont été : Worldline (-151bps, chiffres révisés en baisse et retards dans la cession de la division des terminaux de paiements), TeamViewer (-79bps, avertissements sur résultats), Inpost (-45bps, avertissements sur résultats), Philips (-44bps, rappel d'un produit dans les respirateurs ayant entraîné de lourdes provisions en 2021) et Smith & Nephew (-42bps, reprise de l'activité moins forte qu'escompté). La mauvaise sélection dans le secteur des technologies est le principal facteur explicatif de la sous-performance en 2021.

Le taux de rotation du fonds a été de 205 % en 2021. En cours d'année, l'équipe de gestion a notamment investi dans de nouvelles entreprises : Embracer Group (modèle décentralisé, entrepreneurial et acquisitif dans les jeux vidéo), AstraZeneca (rapport multiple de valorisation en rapport à sa croissance bénéficiaire unique dans le secteur), SAP (accélération de la croissance des ventes et des entrées de commandes de la division Cloud, la plus chèrement valorisée par les investisseurs), Smurfit-Kappa (croissance structurelle dans les cartons, un matériau de plus en plus utilisé au détriment du plastique pour des considérations environnementales) et Air Liquide (l'exercice 2022 devrait marquer une inflexion de la croissance bénéficiaire, et l'arrivée d'un nouveau PDG).

A contrario, l'équipe de gestion a entièrement cédé : Porsche AG (prise de bénéfices suite à la hausse du cours de bourse au T1 suite à l'engouement de la stratégie électrique de Volkswagen), Unilever (thèse d'investissement invalidée), Saint-Gobain (prise de bénéfices après une bonne performance boursière en lien avec les bénéfices records de l'entreprise en 2021), Epiroc (prise de bénéfices) et Schneider Electric (arbitrage en faveur du distributeur Rexel dont le cours de bourse semblait présenter un meilleur couple rendement-risque).

Au 31 décembre 2021, les actifs éligibles au PEA représentaient 89,4% de l'OPCVM.

Perspectives :

L'année 2021 a une nouvelle fois démontré la complexité à formuler des perspectives. Pour 2022, les facteurs positifs et négatifs s'équilibrent un peu plus par rapport à l'an dernier (excès d'épargne des ménages, investissements des entreprises pour faire face à une chaîne d'approvisionnement sous tension, ralentissement de la croissance mondiale, inflation (boucle des salaires ?), normalisation des politiques monétaires, contexte sanitaire). Dès lors, le consensus estime un taux de croissance des profits 2022, assez usuel à pareille époque de l'année, à +7,5/8 % laissant ainsi augurer une dynamique fondamentale toujours positive. Cette normalisation s'illustre dans la hausse des taux longs et pourrait ainsi favoriser les sociétés cycliques délaissées en 2021, voire les sociétés positivement corrélées à ces hausses de taux (financières).

A fin décembre 2021, le fonds est pleinement investi (3 % de liquidités) dont plus de 90 % dans des sociétés dont la capitalisation boursière dépasse la barre des €3Mds. Pour 2021, et par rapport à l'indice des 300 plus grandes valeurs de la zone Euro, le fonds Richelieu Pragma Europe est surpondéré aux secteurs matériaux et technologies. A l'inverse, le fonds reste sous-exposé aux secteurs des services aux collectivités et biens de consommation courante, plus défensifs par nature. A noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 et à la suite du changement du fournisseur d'indice pour la société de gestion, le fonds Richelieu Pragma Europe va changer d'indicateur de référence. Celui-ci est dorénavant le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap dividendes réinvestis (identifiant Bloomberg : EURODN INDEX).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ROYAL PHILIPS	4 049 694,78	6 393 163,89
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	3 656 686,31	3 252 764,02
ASML HOLDING NV	3 590 960,20	3 184 912,77
SMITH & NEPHEW PLC	3 525 584,97	3 150 191,27
ERICSSON(LM) B	2 605 538,47	3 538 353,57
TEAMVIEWER AG	3 367 256,42	2 595 282,67
RANDSTAD N.V.	2 594 441,93	2 858 697,35
PORSCHE A HOLDING	209 414,08	5 195 228,97
CIE FIN RICHEMONT N	3 585 785,10	1 460 703,66
REPSOL	2 348 540,50	2 372 865,40

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR. ».

Bien que ce FCP ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (règlement (UE) 2020/853 dit "Taxonomie"), il n'est toutefois pas exclu que le FCP puisse réaliser de tels investissements. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs suivantes, qui sont extraites de la base de données de prestataires tiers :

- actions ou titres, libellés en toutes devises, donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote et assimilés, émis par des sociétés de toutes tailles de capitalisations cotées au sein de l'Europe ;
- obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, émis par des entités aussi bien publiques que privées.

Cet univers représente environ 2000 valeurs et fait l'objet d'une revue mensuelle.

L'univers d'investissement n'exclut aucun secteur mais est réduit par l'exclusion d'émetteurs sur la base de critères extra-financiers ESG fournis par un prestataire tiers spécialisé. Dans le cadre de l'analyse extra-financière portant sur les actions et titres de capital, les controverses éventuelles sont analysées et, en fonction de leur degré de sévérité, entraînent la mise en place d'un malus à la note ESG de l'émetteur.

Le FCP applique une approche « Best in Class » qui retient les meilleurs acteurs de chaque secteur, tels que définis par la norme mondiale de classification des industries, dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne.

La notation attribuée à chaque émetteur est pondérée au regard de critères permettant d'adresser les problématiques posées notamment par les trois objectifs suivants :

1. **Croissance durable** : quels sont les enjeux ESG ou la stratégie extra-financière des entreprises ?
2. **Actions concrètes** : quelles sont les démarches actuelles des entreprises obtenant des résultats mesurables réels ?
3. **Impacts futurs** : quels sont les éléments externes, comme les futures réglementations, pouvant impacter la stratégie durable des entreprises ?

Dans le cas où un émetteur verrait sa notation ESG être dégradée dans le dernier quintile de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion cédera les titres détenus en portefeuille dans un délai maximal de 3 mois ou effectuera une procédure d'exception.

En effet, s'il n'y a pas de controverse sévère et si la note dégradée provient d'un manque de données, une nouvelle notation pourra être réalisée post analyse qualitative approfondie et documentée de l'émetteur.

Concernant les émetteurs non suivis par le prestataire fournissant les données ESG, une demande d'extension de couverture leur est systématiquement faite : soit ces émetteurs sont laissés comme non-notés (ratio de 10% maximum), soit ils font l'objet d'une analyse qualitative sur les dimensions ESG identifiées par le FCP pour attribuer une note.

La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités.

La Société de gestion ne prend pas en compte à l'heure actuelle les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité mais réfléchit à une évolution de son process d'investissement sur ce sujet.

Limites méthodologiques de l'analyse extra-financière :

L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs, qui cherche à capter leur niveau d'adéquation global avec la promotion de caractéristiques environnementales et sociales.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.

L'analyse se fonde par ailleurs sur des données fournies par un prestataire tiers auquel la société de gestion est fortement dépendante.

Engagement actionnarial :

Notre volonté est d'être des investisseurs responsables actifs, capables d'évaluer la qualité de la politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), de dialoguer régulièrement avec elles autour de ces problématiques et d'identifier leurs axes d'amélioration.

La société de gestion participe au contrôle de la gouvernance des sociétés sélectionnées par l'étude des résolutions présentées aux assemblées. À ce titre, elle met à disposition sa politique et établit annuellement un rapport sur l'exercice de ses droits de vote qui sont disponibles sur son site internet.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 89,33%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com

Montants des rémunérations versées en 2021 :

- Rémunération fixe brute 2021 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 235 311 €
 - o Dont 1 711 825 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT)

- Bonus brut versé en 2022 au titre de 2021 : 490 000 €
 - o Dont 462 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement RICHELIEU PRAGMA EUROPE

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU PRAGMA EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 29/04/2022 12:05:10

Pascal Lagand
Associé



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	102 400 680,80	98 901 106,42
Actions et valeurs assimilées	99 842 780,84	96 274 549,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 842 780,84	96 274 549,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 557 899,96	2 626 556,66
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 557 899,96	2 626 556,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	7 852,05	2 008,71
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 852,05	2 008,71
COMPTES FINANCIERS	2 879 573,03	1 067 701,00
Liquidités	2 879 573,03	1 067 701,00
TOTAL DE L'ACTIF	105 288 105,88	99 970 816,13

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	94 833 111,16	93 275 282,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 864 643,05	7 354 225,74
Résultat de l'exercice (a,b)	376 690,95	-842 229,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	105 074 445,16	99 787 278,65
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	213 660,72	183 537,48
Opérations de change à terme de devises		
Autres	213 660,72	183 537,48
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	105 288 105,88	99 970 816,13

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 768 241,84	1 181 114,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 768 241,84	1 181 114,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	19 958,82	15 388,88
Autres charges financières		
TOTAL (2)	19 958,82	15 388,88
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 748 283,02	1 165 725,75
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 332 334,59	2 050 102,58
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	415 948,43	-884 376,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-39 257,48	42 146,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	376 690,95	-842 229,91

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013286424 - RICHELIEU PRAGMA EUROPE F : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0010906321 - RICHELIEU PRAGMA EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0007045737 - RICHELIEU PRAGMA EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,39% TTC

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC gérés par Richelieu Gestion (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou par une entité de son groupe d'appartenance..	Parts R : 2,39% Parts I : 1,20% Parts F : 1,50%
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,35% Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30% Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà 5 millions € inclus : 0€ ; entre 5 et 10 millions € inclus : 120€ ; Au-delà de 10 millions € : 200€ Produits dérivés, OST et OPCVM : 0€
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des quatre blocs de frais évoqués ci-dessus :

-les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	99 787 278,65	100 688 796,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 830 295,02	9 309 647,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-19 723 798,79	-15 321 354,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 584 047,12	16 127 839,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 849 645,18	-7 531 741,03
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 229 012,11	-880 551,54
Différences de change	51 626,58	-330 806,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	207 705,44	-1 390 174,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>13 713 565,15</i>	<i>13 505 859,71</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-13 505 859,71</i>	<i>-14 896 034,57</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	415 948,43	-884 376,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	105 074 445,16	99 787 278,65

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 879 573,03	2,74
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 879 573,03	2,74								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	3 562 259,05	3,39	3 393 222,61	3,23	3 304 412,71	3,14	3 072 998,60	2,92
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	7 852,05
TOTAL DES CRÉANCES		7 852,05
DETTES		
	Rachats à payer	25 282,23
	Frais de gestion fixe	188 378,49
TOTAL DES DETTES		213 660,72
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-205 808,67

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F		
Parts souscrites durant l'exercice	30 451,328	8 094 529,33
Parts rachetées durant l'exercice	-10 225,804	-2 750 919,04
Solde net des souscriptions/rachats	20 225,524	5 343 610,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81 907,077	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,270	642 577,89
Parts rachetées durant l'exercice	-0,922	-2 138 703,84
Solde net des souscriptions/rachats	-0,652	-1 496 125,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,040	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	19 371,896	5 093 187,80
Parts rachetées durant l'exercice	-56 725,469	-14 834 175,91
Solde net des souscriptions/rachats	-37 353,573	-9 740 988,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	310 776,619	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	300 545,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,47
Rétrocessions des frais de gestion	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 815,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,17
Rétrocessions des frais de gestion	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 014 973,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,33
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 557 899,96
	FR0013179348	RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I	2 557 899,96
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 557 899,96

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	376 690,95	-842 229,91
Total	376 690,95	-842 229,91

	31/12/2021	31/12/2020
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	230 417,14	-28 660,39
Total	230 417,14	-28 660,39

	31/12/2021	31/12/2020
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 234,75	1 088,16
Total	1 234,75	1 088,16

	31/12/2021	31/12/2020
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	145 039,06	-814 657,68
Total	145 039,06	-814 657,68

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 864 643,05	7 354 225,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 864 643,05	7 354 225,74

	31/12/2021	31/12/2020
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 103 667,55	1 112 442,71
Total	2 103 667,55	1 112 442,71

	31/12/2021	31/12/2020
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 806,17	106 761,26
Total	8 806,17	106 761,26

	31/12/2021	31/12/2020
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 752 169,33	6 135 021,77
Total	7 752 169,33	6 135 021,77

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	141 624 988,30	98 567 846,93	100 688 796,18	99 787 278,65	105 074 445,16
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F en EUR					
Actif net		6 974 931,33	9 229 801,88	15 135 469,66	22 511 661,56
Nombre de titres		36 133,998	40 003,784	61 681,553	81 907,077
Valeur liquidative unitaire		193,02	230,72	245,38	274,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		26,66	2,39	18,03	25,68
Capitalisation unitaire sur résultat		1,60	1,00	-0,46	2,81
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I en EUR					
Actif net	1 332 361,51	1 137 178,88	1 363 272,61	1 454 156,05	94 424,21
Nombre de titres	0,692	0,692	0,692	0,692	0,040
Valeur liquidative unitaire	1 925 377,90	1 643 322,08	1 970 047,12	2 101 381,57	2 360 605,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	214 822,34	73 130,95	20 521,58	154 279,27	220 154,25
Capitalisation unitaire sur résultat	12 636,30	18 798,28	13 980,52	1 572,48	30 868,75
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R en EUR					
Actif net	140 292 626,79	90 455 736,72	90 095 721,69	83 197 652,94	82 468 359,39
Nombre de titres	618 425,608	472 780,786	397 456,535	348 130,192	310 776,619
Valeur liquidative unitaire	226,85	191,32	226,68	238,98	265,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	25,51	12,53	2,31	17,62	24,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,05	-0,36	-0,86	-2,34	0,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	13 500	2 803 275,00	2,67
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	51 558	4 102 985,64	3,90
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	EUR	34 550	2 335 234,50	2,23
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	22 175	716 030,75	0,68
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	86 750	3 535 930,00	3,36
KNORR-BREMSE AG	EUR	23 900	2 076 910,00	1,97
LANXESS AG	EUR	49 450	2 695 025,00	2,56
MERCK KGA	EUR	13 800	3 132 600,00	2,98
PUMA SE	EUR	14 500	1 558 750,00	1,49
SAP SE	EUR	28 550	3 565 895,00	3,40
TOTAL ALLEMAGNE			26 522 635,89	25,24
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	25 750	1 943 095,00	1,85
TOTAL BELGIQUE			1 943 095,00	1,85
DANEMARK				
NOVOZYMES B	DKK	45 750	3 304 412,71	3,15
TOTAL DANEMARK			3 304 412,71	3,15
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	104 000	2 277 600,00	2,17
TOTAL ESPAGNE			2 277 600,00	2,17
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	20 500	3 143 060,00	3,00
BNP PARIBAS	EUR	36 960	2 246 059,20	2,14
CAPGEMINI SE	EUR	11 975	2 580 612,50	2,46
EDENRED	EUR	44 000	1 785 080,00	1,70
ELIS	EUR	144 500	2 199 290,00	2,09
ESSILORLUXOTTICA	EUR	25 947	4 858 316,28	4,62
PERNOD RICARD	EUR	17 850	3 775 275,00	3,59
REXEL	EUR	157 700	2 811 791,00	2,68
SAFRAN SA	EUR	21 500	2 314 690,00	2,21
SOITEC SA	EUR	2 500	538 000,00	0,51
TOTALENERGIES SE	EUR	49 650	2 215 879,50	2,10
WORLDLINE SA	EUR	53 550	2 624 485,50	2,49
TOTAL FRANCE			31 092 538,98	29,59
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	62 850	2 923 782,00	2,78
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	73 000	3 536 120,00	3,37
TOTAL IRLANDE			6 459 902,00	6,15
ITALIE				
FINCOBANK SPA	EUR	83 000	1 281 105,00	1,22
INTESA SANPAOLO	EUR	423 000	961 902,00	0,91
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	590 000	2 454 400,00	2,34
TOTAL ITALIE			4 697 407,00	4,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
INPOST SA	EUR	40 500	429 219,00	0,41
TOTAL LUXEMBOURG			429 219,00	0,41
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	35 550	3 430 575,00	3,26
ASML HOLDING NV	EUR	4 230	2 989 341,00	2,84
ING GROEP NV	EUR	165 500	2 026 051,00	1,93
STELLANTIS NV	EUR	202 500	3 378 915,00	3,22
TOTAL PAYS-BAS			11 824 882,00	11,25
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	73 000	1 262 608,00	1,20
ASTRAZENECA PLC	GBP	34 465	3 562 259,05	3,39
TOTAL ROYAUME-UNI			4 824 867,05	4,59
SUEDE				
EMBRACER GROUP AB	SEK	362 000	3 393 222,61	3,23
TOTAL SUEDE			3 393 222,61	3,23
SUISSE				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	23 250	3 072 998,60	2,92
TOTAL SUISSE			3 072 998,60	2,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			99 842 780,84	95,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées			99 842 780,84	95,02
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I	EUR	14	2 557 899,96	2,44
TOTAL FRANCE			2 557 899,96	2,44
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 557 899,96	2,44
TOTAL Organismes de placement collectif			2 557 899,96	2,44
Créances			7 852,05	
Dettes			-213 660,72	-0,20
Comptes financiers			2 879 573,03	2,74
Actif net			105 074 445,16	100,00

Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	EUR	310 776,619	265,36	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	EUR	81 907,077	274,84	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I	EUR	0,040	2 360 605,25	

7. ANNEXE (S)



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Part I ISIN : FR0010906321

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice EURO STOXX® Net Return par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, sélectionnées de façon opportuniste et en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion, appliquant une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés, y inclus OPC monétaires). En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence.

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation.

L'OPCVM pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ».

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener l'OPC à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Part F ISIN : FR0013286424

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice EURO STOXX® Net Return par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, sélectionnées de façon opportuniste et en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion, appliquant une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés, y inclus OPC monétaires). En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence.

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation.

L'OPCVM pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ».

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener l'OPCVM à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».